



7 rue Dupuytren - 75006 Paris

Première école professionnelle de filles



Texte daté du 12 mai 1871 et signé d'Édouard Vaillant, Membre de la Commune délégué à l'Enseignement. "L'École de dessin de la rue Dupuytren sera réouverte comme École Professionnelle d'Art Industriel pour Jeunes Filles. On y enseignera le dessin, le modelage, la sculpture sur bois, sur ivoire, et, en général, les applications de l'art du dessin à l'industrie."

Sur le plan de l'enseignement, la Commune agit avec vigueur et continuité. Pour forger la société de l'avenir qu'elle souhaitait, il fallait former des hommes et des femmes échappant à l'emprise cléricale. D'où la nécessité de créer un enseignement gratuit, laïque et obligatoire, qui assurât à la jeunesse une formation républicaine. La Commission de l'enseignement et les municipalités de Paris firent appel à toutes les compétences, à toutes les bonnes volontés. La société de l'Éducation nouvelle convie les éducateurs et les parents à discuter des réformes à réaliser dans les programmes et les méthodes d'enseignement. Les discussions préconisent des expériences pédagogiques qui seront appliquées par la suite dans presque tous les pays. Louise Michel propose à la Commune une méthode d'enseignement dans laquelle elle accorde la plus grande

importance à la formation morale des enfants. Des écoles congréganistes ont fermé leurs portes : la Commune demande aux citoyens et citoyennes qui voudraient obtenir des postes de présenter leur candidature à la Commission de l'enseignement et confie l'inspection des écoles aux membres de la Commune. Le délégué à l'Enseignement, Édouard Vaillant, invite les municipalités à créer des écoles professionnelles, en particulier pour les jeunes filles. Deux écoles sont ouvertes, l'une rue Lhomond, l'autre rue Dupuytren. La Commune décide en outre de relever les traitements des instituteurs et institutrices. Pour la première fois, on proclame l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes. Bien que, sous l'influence proudhonienne, la Commune se montrât souvent hostile aux femmes, en dépit de l'aide incontestable qu'elles lui apportèrent, des mesures sont prises qui ont pour conséquence de reconnaître la famille prolétarienne, telle qu'elle existait réellement, et de faire éclater les structures traditionnelles instituées par les lois civiles et religieuses : pour le paiement des pensions des fédérés tués au combat, la Commune ne fait pas de distinction entre les femmes mariées ou non, entre les enfants légitimes ou naturels.